

Traduction française non officielle

**ORGANISME CANADIEN DE RÉGLEMENTATION
DU COMMERCE DES VALEURS MOBILIÈRES**

AFFAIRE INTÉRESSANT :

**LES RÈGLES DE L'ORGANISME CANADIEN DE RÉGLEMENTATION
DU COMMERCE DES VALEURS MOBILIÈRES**

ET

JOHN PHILLIP WATTS ET SEAN THOMAS HICKEY

Formation d'instruction

Richard Bird

Nancy Ross

Roland Coffill

Comparutions

Natalija Popovic, avocate de la mise en application pour l'OCRCVM

Bert Noguera, enquêteur principal de l'OCRCVM

Kevin Kiley, avocat de M. Watts

Tom Keeler, avocat de M. Watts

Laura Paglia, avocate de M. Hickey

ORDONNANCE

Le personnel de l'OCRCVM et les avocats des intimés dans la présente affaire ont comparu devant nous le 30 septembre 2014 dans une audience de fixation de date. Après avoir entendu les observations du personnel de l'OCRCVM et des avocats des intimés, la formation a ordonné :

- (1) le personnel de l'OCRCVM communiquera sa preuve aux avocats des intimés d'ici le 19 décembre 2014;

- (2) Pour le reste, l'affaire est ajournée au jeudi 26 février 2015, à 10 h, et sera traitée par conférence téléphonique. À ce moment-là, les parties présenteront leurs observations à la formation d'instruction au sujet de l'état du dossier, notamment en ce qui concerne la fixation de dates pour la communication de réponses, la tenue d'une conférence préparatoire, la production des rapports d'experts et toute autre question en suspens. La conférence téléphonique sera publique, à moins que la formation d'instruction ordonne le huis clos. Les membres du public intéressés peuvent obtenir le numéro à composer pour se joindre à la conférence téléphonique du coordonnateur des audiences de l'OCRCVM en envoyant un courriel à nhc1@iroc.ca.

Fait à _____ (Nouveau-Brunswick), le 7 novembre 2014.

« Richard Bird »
Richard Bird

« Nancy Ross »
Nancy Ross

« Roland Coffill »
Roland Coffill